

La qualité de la place FRI suisse doit être maintenue



**MATTHIAS MICHEL, CONSEILLER AUX ETATS
PRÉSIDENT DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

Les actrices et les acteurs du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation sont conscient-es de la situation tendue dans laquelle se trouvent les finances fédérales. C'est pourquoi ils ont mis en évidence uniquement leurs besoins les plus urgents pour le financement de la prochaine période FRI 2025-2028. Le Conseil national a procédé sur cette base à quelques corrections ciblées lors de la session d'été. Elles sont modestes au regard de l'ensemble du plafond de dépenses, mais ont un impact important pour les actrices et acteurs concerné-es.

Des propositions de minorité émanant de la CSEC-E vont dans le même sens que la décision du Conseil national. Certaines d'entre elles sont même neutres en termes de coûts. Ainsi, un lissage de la croissance des moyens alloués à l'encouragement de la recherche et de la formation professionnelle pourrait empêcher la baisse du financement en 2025. L'augmentation des contributions de base pour les hautes écoles cantonales est entièrement compensée dans les infrastructures de recherche. S'il fallait faire face à la hausse du nombre d'étudiant-es avec un financement en baisse, une perte de qualité serait à craindre. Cela vaut également pour le domaine des EPF, qui est durement impacté par une réduction supplémentaire en 2025. Il est donc indiqué ici de procéder à une augmentation répartie sur quatre ans, afin que les institutions des EPF puissent faire avancer notre pays dans le cadre de défis centraux tels que la sécurité, la numérisation ou le tournant énergétique.

En ces temps difficiles, nous ne devons pas négliger nos activités phares. Si nous voulons que le domaine FRI conserve son rayonnement à long terme, nous devons aujourd'hui faire au moins le nécessaire pour préserver sa qualité.

P. 2

MESSAGE FRI 2025-2028

Des corrections ciblées sont en jeu

Après le Conseil national, la Chambre haute se penchera sur le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028 (Message FRI 2025-2028) lors de la session d'automne. Les membres du Conseil des Etats devront trancher entre un vote favorable aux corrections ciblées décidées par le Conseil national et demandées par une minorité de la Commission de l'éducation, de la culture et de la science du Conseil des Etats (CSEC-E), ou la version du Conseil fédéral, qui est soutenue par la majorité de la Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) et de la CSEC-E.

P. 3

MESSAGE FRI 2025-2028

Recommandations de vote sur les arrêtés fédéraux 1-12

LOI SUR LES EPF

Vers une hausse des taxes d'études pour les étudiant-es venant de l'étranger

SHANGHAI-RANKING 2024

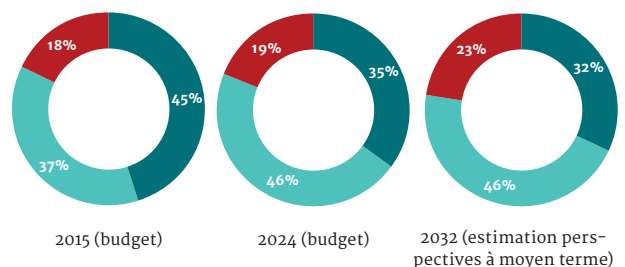
Les hautes écoles suisses perdent des places

P. 4

FAITS & CHIFFRES

Accroître la marge de manœuvre budgétaire de la Confédération

- dépenses faiblement liées
- AVS, PC et RIP
- autres dépenses fortement liées



Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2024

MESSAGE FRI 2025-2028

Des corrections ciblées sont en jeu

Après le Conseil national, la Chambre haute se penchera sur le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028 (Message FRI 2025-2028) lors de la session d'automne. Les membres du Conseil des Etats devront trancher entre un vote favorable aux corrections ciblées décidées par le Conseil national et demandées par une minorité de la Commission de l'éducation, de la culture et de la science du Conseil des Etats (CSEC-E), ou la version du Conseil fédéral, qui est soutenue par la majorité de la Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) et de la CSEC-E. Par ailleurs, la CSEC-E a décidé d'affecter des moyens du budget FRI pour les hautes écoles pour la formation en médecine humaine, au détriment de projets dans les domaines de la digitalisation, de la relève scientifique, de l'égalité des chances et de la durabilité.

Depuis que le Conseil fédéral a mis le Message FRI 2025-2028 en consultation en juin 2023, les actrices et les acteurs du domaine FRI ont signalé leur inquiétude face au recul de la croissance des moyens annoncée pour la nouvelle période d'encouragement. Au printemps 2024, le Conseil fédéral a encore réduit ces investissements, en raison de la situation financière difficile de la Confédération. La croissance annuelle moyenne pour les quatre prochaines années d'encouragement est passée de 2% à 1,6% en termes nominaux. Lors de la session d'été 2024, le Conseil national a reconnu le déséquilibre entre les moyens mis à disposition et les objectifs fixés par le Conseil fédéral aux responsables du domaine FRI. Il s'est prononcé en faveur d'augmentations ciblées à hauteur de 152,2 millions de francs pour les années 2025-2028, ce qui porte la croissance annuelle moyenne à 1,7% en termes nominaux.

Aucune correction, sauf une...

Le 12 septembre 2024, le Conseil des Etats examinera le projet. Dans le cadre des travaux

préparatoires, la CdF-E et la CSEC-E ont fait part de leurs recommandations à leur conseil. Ainsi, la majorité de la CdF-E estime que compte tenu la situation actuelle du budget de la Confédération, une croissance annuelle des moyens de 1,6% en termes nominaux représente une augmentation considérable. C'est pourquoi elle préconise de rejeter toutes les corrections décidées par la Chambre basse et soutient la version du Conseil fédéral dans son intégralité. Du côté de la CSEC-E, la majorité recommande également le rejet des corrections décidées par le Conseil national, sauf pour une hausse de 4,5 millions de francs pour les établissements de recherche d'importance nationale.

Des corrections nécessaires

Plusieurs propositions de minorités de la CSEC-E visent à maintenir tout ou partie des corrections décidées par le Conseil national. Pour les hautes écoles, un transfert de moyens neutre au niveau financier permet de faire face à la hausse des effectifs. Les moyens supplémentaires pour les contributions de base pour les universités cantonales ainsi que pour les hautes écoles spécialisées sont compensés dans les crédits d'engagement pour les infrastructures de recherche et ne sont pas automatiquement liés.

Plusieurs propositions de minorités de la CSEC-E visent à maintenir tout ou partie des corrections décidées par le Conseil national.

Le domaine des EPF, qui est touché par une réduction supplémentaire de 100 millions de francs en 2025, devrait pouvoir poursuivre comme prévu son initiative dans le domaine de l'intelligence artificielle grâce à une augmentation des moyens. Dans le domaine de l'encouragement de la recherche, la minorité de la commission propose un lissage de la croissance des moyens afin d'atténuer le freinage brutal de l'encouragement annoncé pour le début de

MESSAGE FRI 2025-2028

Recommandations de vote sur les arrêtés fédéraux 1-12

Lire l'encadré à la page 3

la période. En ce qui concerne la formation professionnelle, des minorités de la CSEC-E demandent soit une hausse conforme à celle décidée par le Conseil national, soit un lissage des crédits, ou encore une réduction des moyens alloués au programme « viamia ». Enfin, une minorité propose que le crédit d'engagement pour les activités nationales dans le domaine spatial soit plus que doublé et que ces moyens soient compensés dans la recherche de l'Administration fédérale.

Plus de médecins sans moyens supplémentaires

La CSEC-E a par ailleurs adopté une proposition visant à accroître le nombre d'étudiant-es diplômé-es en médecine humaine. Afin d'atteindre cet objectif, la CSEC-E propose qu'un montant maximal de 75 millions de francs soit affecté à cet effet au sein des contributions liées à des projets alloués aux hautes écoles cantonales. Si la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) devait appliquer cette demande sans moyens supplémentaires, elle devrait probablement renoncer à des projets prévus dans les domaines de la digitalisation, de la relève scientifique, de l'égalité des chances et de la durabilité.

MESSAGE FRI 2025-2028

Recommandations de vote sur les arrêtés fédéraux 1-12

Le Réseau FUTURE recommande aux membres du Conseil des Etats de :

- **soutenir toutes les propositions minoritaires** de la Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) et de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) visant une **augmentation** des plafonds de dépenses proposés par le Conseil fédéral.
 - **soutenir les propositions minoritaires** de la CdF-E et de la CSEC-E visant un **transfert des moyens** en faveur des contributions de base pour les universités et les hautes écoles spécialisées (au sens de la LEHE)
 - **soutenir toutes les propositions minoritaires** de la CdF-E et de la CSEC-E visant un **lissage** de la croissance des moyens proposés par le Conseil fédéral.
 - **soutenir la proposition de majorité** de la CSEC-E en faveur d'une **hausse des moyens** en faveur des institutions de recherche d'importance nationale.
 - **rejeter toutes les propositions minoritaires** de la CSEC-E visant une **diminution** des plafonds de dépenses proposés par le Conseil fédéral.
-

LOI SUR LES EPF

Vers une hausse des taxes d'études pour les étudiant-es venant de l'étranger

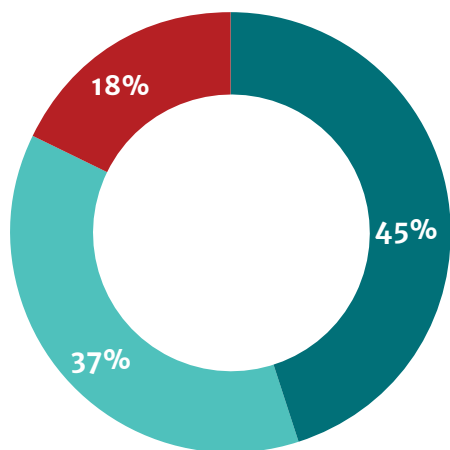
Le Conseil des EPF (CEPF) envisage une hausse des taxes d'études de l'EPFZ et EPFL pour les étudiant-es étranger-es qui élisent domicile en Suisse. Dans sa séance du mois de juillet 2024, le CEPF s'est prononcé en faveur d'un triplement de ces taxes. Il tient compte ce faisant des positions clairement exprimées à ce sujet au Parlement. Lors de la session d'été 2024, le Conseil national a clairement soutenu une modification de la loi sur les EPF dans ce sens, visant à générer plus de moyens financiers pour les écoles en question. Le dossier est sur la table du Conseil des Etats. Sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E) s'est exprimée dans sa majorité en faveur d'un doublement des taxes au moins pour les étudiant-es étrangers-es. Une minorité veut s'en tenir à un triplement au moins de l'augmentation, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil national. Une autre minorité de la commission propose de ne pas modifier la loi et de laisser le Conseil des EPF décider de façon autonome. La Chambre haute se penchera sur la question dans le cadre des débats sur le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028, au cours de la première semaine de la session d'automne.

SHANGHAI-RANKING 2024

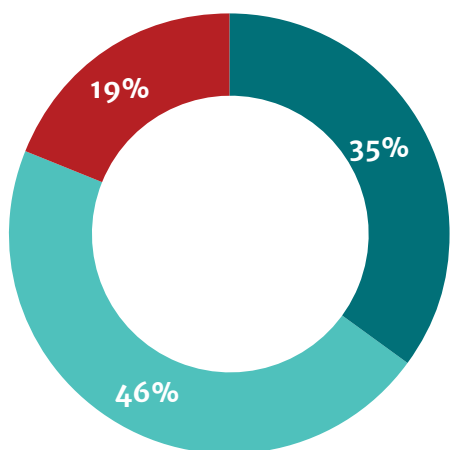
Les hautes écoles suisses perdent des places

Neuf universités suisses figurent dans le top 700 du Shanghai Ranking de l'année 2024. Par rapport à l'année précédente, six universités reculent dans le classement et trois maintiennent le statu quo. L'université suisse la mieux classée reste l'EPFZ, qui pointe au 21ème rang. L'EPFL (55) et les universités de Genève (58), Zurich (67) et Bâle (95) suivent dans le top 100. Les universités de Berne et de Lausanne sont toujours classées dans le top 101-150, l'alma mater de Fribourg dans le top 501-600. L'Université de la Suisse italienne se situe dans le top 601-700. A côté du QS World University Ranking et du Times Higher Education World University Ranking, le Shanghai Ranking est l'un des classements les plus fréquemment cités en matière de qualité des universités. Ce ranking se base sur six critères, notamment le nombre d'alumni et de chercheur-euses ayant obtenu des prix Nobel et des médailles Fields, le nombre de chercheur-euses parmi ceux qui sont le plus cités et le nombre d'articles publiés dans les revues Nature et Science.

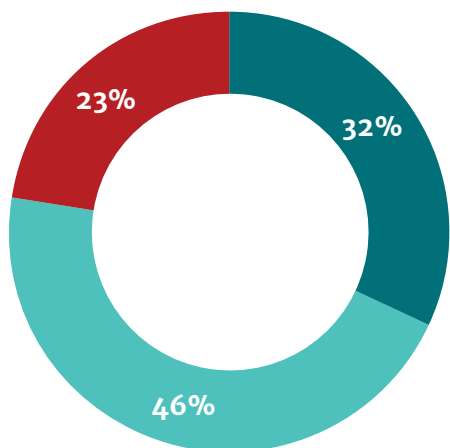
Parts des dépenses selon le degré d'affectation



2015 (budget)



2024 (budget)



2032 (estimation perspectives à moyen terme)

FAITS & CHIFFRES

Accroître la marge de manœuvre budgétaire de la Confédération

Le Conseil fédéral a publié un rapport sur l'évolution des dépenses fortement et faiblement liées de la Confédération. Pour mémoire, les dépenses fortement liées sont déterminées par la Constitution, des lois, le droit international et des facteurs exogènes. Elles ne peuvent être réduites à court terme en cas de difficultés budgétaires, contrairement aux dépenses faiblement liées, dont l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation fait partie. Le rapport révèle que depuis 2015, les dépenses fortement liées ont augmenté de 10% pour s'établir à 65% du budget de la Confédération, au détriment des dépenses faiblement liées qui ne représentent plus que 35% du budget, contre 45% en 2015. Selon les estimations, cette tendance continuera à s'accroître jusqu'en 2032. Constatant que cette évolution réduit la marge de manœuvre du politique, le Conseil fédéral envisage des pistes pour apporter plus de souplesse dans la conception de nouvelles dépenses fortement liées. Il propose d'instaurer des mécanismes permettant de les réduire temporairement et de veiller à ce que les dépenses n'augmentent pas plus vite que leur base de financement.

- dépenses faiblement liées
- AVS, PC et RIP
- autres dépenses fortement liées

Source: Administration fédérale des finances AFF